PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MAI 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 mai 2020 à 19 h 30, à l'hôtel de ville situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance ordinaire sans public par voie de conférence téléphonique.

Sont présents à cette conférence téléphonique :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major
- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance, madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière, directement de l'hôtel de ville. Le maire, monsieur Yvon Bériault, est également présent à l'hôtel de ville et dirige la séance sans public par de voie conférence téléphonique. Les mesures de distanciation physique de deux mètres sont respectées par les personnes présentes à l'hôtel de ville.

2020-05-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE SANS PUBLIC PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 12 mai 2020 à 19 h 30.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 et jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 ;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 qui introduit certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques, telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;

ATTENDU QUE, selon les dernières validations, en raison des différentes restrictions, dont celle concernant l'interdiction des rassemblements, les séances du conseil doivent encore se tenir sans public ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de conférence téléphonique,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale puissent y participer par voie de conférence téléphonique ;

QUE, pour satisfaire aux exigences de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la municipalité diffuse l'enregistrement audio de la présente séance sur une plateforme numérique, soit sur son site Internet et sur sa page Facebook, et diffuse un compte-rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-05-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Yvon Bériault, procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire sans public par conférence téléphonique
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
3.2. Prolongation de l'avis de motion sur le *Règlement numéro 331-20 relatif à la garde et le contrôle des chiens*
3.3. Prolongation de l'avis de motion sur le *Règlement numéro 332-20 relatif à la garde des poules et autres animaux*
3.4. Avis de motion sur le *Règlement numéro 319-01-20 modifiant le règlement numéro 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception*
3.5. Dépôt du Projet du *Règlement numéro 319-01-20 modifiant le règlement numéro 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception*
3.6. Avis de motion sur le *Règlement numéro 322-01-20 modifiant le règlement numéro 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018*
3.7. Dépôt du Projet du *Règlement numéro 322-01-20 modifiant le règlement numéro 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018*
3.8. Avis de motion sur le *Règlement numéro 327-01-20 modifiant le règlement numéro 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019*
3.9. Dépôt du Projet du *Règlement numéro 327-01-20 modifiant le règlement numéro 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services municipaux pour l'exercice financier 2019*
3.10. Avis de motion sur le *Règlement numéro 330-01-20 modifiant le règlement numéro 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020*
3.11. Dépôt du Projet du *Règlement numéro 330-01-20 modifiant le règlement numéro 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020*
3.12. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Résolution d'appui à la demande d'accélération du déploiement d'Internet haute vitesse
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes d'avril 2020
6.2. Autorisation de paiement à *Rénova Maçonnerie.* pour les travaux de maçonnerie sur le mur de pierre de l'hôtel de ville
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Sécurité publique et incendie
9.1. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
10. Voirie et travaux publics
11. Hygiène du milieu et environnement
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
12.1. Demande de prolongement et de branchement à l'égout sanitaire dans le Secteur de Saint-Télesphore
13. Loisirs, culture et vie communautaire
13.1. Camp de jour
14. Autres sujets :
14.1. Vente de la vieille déchiqueteuse
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-05-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-05-04 **PROLONGATION DE L'AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 331-20 RELATIF À LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES CHIENS***

ATTENDU QU'un avis de motion sur le *Règlement numéro 331-20 relatif à la garde et le contrôle des chiens* a été donné lors de la séance du conseil ordinaire du 11 février 2020 par le conseiller François D'André ;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-008 du 20 mars 2020 prévoit que les jours compris dans la période de l'état d'urgence sanitaire ne sont pas pris en compte aux fins de déterminer la durée de l'effet de gel lorsqu'un avis de motion a été donné en vue d'adopter ou de modifier un règlement, et que le calcul de la durée reprendra à la fin de cet état,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE PROLONGER l'avis de motion sur le *Règlement numéro 331-20 relatif à la garde et le contrôle des chiens.*

Le conseiller François D'André est d'accord avec la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-05-05 **PROLONGATION DE L'AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 332-20 RELATIF À LA GARDE DES POULES ET AUTRES ANIMAUX***

ATTENDU QU'un avis de motion sur le *Règlement numéro 332-20 relatif à la garde des poules et autres animaux* a été donné lors de la séance du conseil ordinaire du 11 février 2020 par le conseiller Raymond Leclair ;

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-008 du 20 mars 2020 prévoit que les jours compris dans la période de l'état d'urgence sanitaire ne sont pas pris en compte aux fins de déterminer la durée de l'effet de gel lorsqu'un avis de motion a été donné en vue d'adopter ou de modifier un règlement, et que le calcul de la durée reprendra à la fin de cet état,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE PROLONGER l'avis de motion sur le *Règlement numéro 332-20 relatif à la garde des poules et autres animaux*.

Le conseiller Raymond Leclair est d'accord avec la proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-05-06 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 319-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-17 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION***

Avis de motion est donné par le conseiller Raymond Leclair pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 319-01-20 modifiant le règlement numéro 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception*.

2020-05-07 **DÉPÔT DU PROJET DU *RÈGLEMENT NUMÉRO 319-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-17 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Raymond Leclair dépose le projet du *Règlement numéro 319-01-20 modifiant le règlement numéro 319-17 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception*.

AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 322-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 322-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018*

2020-05-08 Avis de motion est donné par le conseiller François D'André pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 322-01-20 modifiant le règlement numéro 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018.*

2020-05-09 **DÉPÔT DU PROJET DU *RÈGLEMENT NUMÉRO 322-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 322-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller François D'André dépose le projet du *Règlement numéro 322-01-20 modifiant le règlement numéro 322-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2018.*

2020-05-10 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 327-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019***

Avis de motion est donné par la conseillère Linda Major pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 327-01-20 modifiant le règlement numéro 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2019.*

2020-05-11 **DÉPÔT DU PROJET DU *RÈGLEMENT NUMÉRO 327-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 327-18 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, la conseillère Linda Major dépose le projet du *Règlement numéro 327-01-20 modifiant le règlement numéro 327-18 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2019.*

2020-05-12 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 330-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020***

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 330-01-20 modifiant le règlement numéro 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020.*

2020-05-13 **DÉPÔT DU PROJET DU *RÈGLEMENT NUMÉRO 330-01-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 330-19 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du Projet de règlement au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Jean-Marie Lavoie dépose le projet du *Règlement numéro 330-01-20 modifiant le règlement numéro 330-19 décrétant les taux de taxes et les tarifs des services pour l'exercice financier 2020.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
21-04-2020	Canadian Pacifique	Application d'herbicides pour l'entretien annuel des emprises ferroviaires du CP pour l'année 2020
2020	Municipalités diverses	Projet de Loi 40 - Centre de services scolaires et terrains municipaux

2020-05-14 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DU DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE**

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un Internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion Internet mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion Internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à madame Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît, de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute-vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-05-15 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 30 avril 2020	23 090,95 $
Prélèvements bancaires du 1er au 30 avril 2020	17 582,49
Dépenses particulières payées du 1er au 30 avril 2020	66 809,78
Comptes à payer au 30 avril 2020	16 822,03
TOTAL	**124 305,25 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2020 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'avril 2020 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30 avril 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION DE PAIEMENT À *RÉNOVA MAÇONNERIE*. POUR LES TRAVAUX DE MAÇONNERIE SUR LE MUR DE PIERRE DE L'HÔTEL DE VILLE

2020-05-16

ATTENDU la résolution numéro 2020-03-12 adoptée à la séance ordinaire du 10 mars 2020 mandatant *Rénova Maçonnerie* pour des travaux de maçonnerie comportant la réparation des joints de pierre du mur de l'hôtel de ville côté est ainsi qu'une fissure côté ouest, au montant de 16 000,00 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QU'à la demande de la Municipalité, des travaux complémentaires ont été effectué pour réparer d'autres fissures et effectuer du calfeutrage ;

ATTENDU QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement d'un montant total de 19 085,85 $ taxes incluses, à *Rénova Maçonnerie* pour les travaux de maçonnerie effectués à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE la présente séance ordinaire du conseil se tient sans public, les citoyens ont été invités à poser leurs questions ou commentaires avant la présente séance ou en direct sur le site Internet de la municipalité ou sur sa page Facebook.

Une citoyenne a posé une question par téléphone, avant la séance, sur le sujet suivant :

- Chats errants et malades dans le secteur de Dalhousie.

2020-05-17

RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée pandémie du COVID-19 ;

QUE les décisions prises, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE PROLONGEMENT ET DE BRANCHEMENT À L'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE SECTEUR DE SAINT-TÉLESPHORE

2020-05-18 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de branchement à l'égout sanitaire pour une nouvelle propriété sise au 1815, chemin de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prolonger la conduite de l'égout sanitaire sur une partie du chemin de Saint-Télesphore Nord afin de permettre le branchement à l'égout sanitaire de la maison neuve située au 1815 chemin de Saint-Télesphore, pour laquelle le propriétaire des lieux en fait la demande ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite traiter la demande de prolongement de l'égout sanitaire avec l'expertise d'une firme d'ingénieur et d'en assumer les frais inhérents ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de ladite maison neuve sont de niveau prioritaire dû à la crise sanitaire car la date de déménagement du propriétaire est prévue le 1er juillet 2020 et qu'il rencontre les conditions d'un service essentiel de niveau prioritaire à ce titre ;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le Comité des travaux publics à traiter la demande de prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de Saint-Télesphore afin de permettre le branchement d'une nouvelle construction dans les plus brefs délais ;

QUE le Conseil autorise le branchement à l'égout sanitaire de la nouvelle construction sise au 1815 chemin de Saint-Télesphore ;

QUE tous les frais reliés au prolongement de l'égout sanitaire sur le chemin de Saint-Télesphore Nord nécessaire au branchement ainsi que les travaux de branchement de l'égout sanitaire à la maison neuve sont entièrement à la charge du propriétaire de l'immeuble situé au 1815 chemin de Saint-Télesphore, hormis les frais d'ingénieur, qui sont à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CAMP DE JOUR

Le maire, monsieur Yvon Bériault, fait le point sur la situation et informe le Conseil des développements de la municipalité pour la tenue souhaitée du camp de jour estival pour l'été 2020, en période de pandémie. Les exigences du gouvernement du Québec sont difficiles à respecter et engendrent des coûts supplémentaires substantiels. La décision du Comité municipal de sécurité civile, de concert avec la Maison de la Famille, n'est toujours pas prise en date des présentes. Cependant, la Maison de la Famille continue de prendre les inscriptions.

VENTE DE LA VIEILLE DÉCHIQUETEUSE

Les municipalités de Saint-Clet, Saint-Télesphore et Sainte-Justine-de-Newton, copropriétaires, vendent leur déchiqueteuse à branches par appel d'offres conjoint. La publication sera diffusée dans chacune des municipalités. La meilleure offre sera retenue.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-05-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller François D'André et résolu que la séance ordinaire du 12 mai 2020 soit levée à 19 h 58.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, Yvon Bériault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière